

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 18 octobre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aube / Haute-Marne

NOR : JUSF2328199A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse Aube / Haute-Marne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Aube / Haute-Marne.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Aube / Haute-Marne les personnes suivantes :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaire : Madame Sabine DARNEY-RIPOLL

Suppléant : Madame Julie JURION

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

Titulaires : Monsieur Amar LOUNICI
 Monsieur François-Xavier COTTRAY
 Monsieur Saïd FAOUZI

Suppléants : Madame Lila DIFALLAH
 Madame Sandrine FOSSEZ DUMOITIER
 Madame GHEZZAL Salma
 Madame Amanda BASTIAN

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Aube / Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes le 18 octobre 2023

**La Directrice Territoriale de la PJJ Aube / Haute-Marne
par intérim**

LEGHAIT-GEORGET Frédérique

Frédérique LEGHAIT-GEORGET
Directrice Territoriale Adjointe
PJJ 10/52

